



VILLERS INFO

N°261 Octobre 2024

<https://villerslesec.com>

Commune Villers le Sec 70

PanneauPocket

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2024

Par respect pour nos anciens combattants, la cérémonie **du lundi 11 Novembre se déroulera à 11h00** devant le monument aux morts : Chants des enfants, appel aux morts, dépôt de gerbe...

Elle sera suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité. Toute la population y est conviée.

TERRAIN MULTISPORTS ET CREATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL -rue de Neurey-

Les travaux concernant ces chantiers commenceront début décembre et se termineront au printemps 2025.

MAM : Maison d'Assistants Maternelles

Suite à un besoin de la population et au peu d'assistantes maternelles actuellement et à venir, le conseil municipal décide d'aménager un local existant pouvant accueillir une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) transformable en logement locatif si besoin. Pour cela, nous avons rencontré en conseil municipal deux personnes motivées pour l'animation pédagogique de cette MAM en créant leur propre activité.

La mairie dispose d'un hangar de 80m² extensible qui pourrait être aménagé en MAM, ou en logement locatif si nécessaire. Le montant des travaux prévisionnels estimé par un architecte, s'élève de 116 000 à 125 000€ HT brut suivant la qualité des prestations. Le maire est chargé de contacter diverses structures sociales et autres afin d'obtenir des subventions d'investissements.

Suite à la vente de biens communaux, nous serions en mesure de ne pas recourir à l'emprunt pour ce projet évitant une augmentation importante des impôts locaux dans le futur.

REGLEMENT D'AFFOUAGE, COUPES DE BOIS ET ADHESION AU RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES

Le conseil municipal adopte le règlement d'affouage concernant les parcelles 11,12 et 13. Le montant de la taxe d'affouage reste inchangé à 25€ et 6€ le stère sollicité en supplément. Le délai d'exploitation est fixé au 30/04/2025 et celui d'enlèvement au 31/08/2025.

Chaque affouagiste **doit venir signer en mairie ce règlement d'affouage** avant l'exploitation des coupes.

A partir de la remise de la portion à l'affouagiste, celui-ci en est le gardien.

La commune et l'ONF rappellent les règles de sécurité en forêt : « Port d'un casque forestier, de gants adaptés, d'un pantalon anti coupure et de chaussures ou bottes de sécurité. Ne partez pas seul sur un chantier, faire intervenir un professionnel en cas de dangerosité. Munissez-vous d'une trousse de première urgence. En cas d'accidents : contacter rapidement les pompiers **au 18, le SAMU au 15 ou au 112.**

Les services de l'ONF proposent une coupe de pins adultes et dégénérents dans les parcelles : 4, 13, 14 et 38. Adopté.

La commune renouvelle son adhésion au réseau des communes forestières de Haute Saône et de France. Adopté.

Les deux référents municipaux concernant la forêt sont : Philippe VEJUX et Jean Claude JACQUOT.

RAPPORT annuel sur le PRIX et la QUALITE du SERVICE PUBLIC de L'EAU POTABLE

Le président du Syndicat des eaux de Villers le Sec – Colombe et Dampvalley Jean Claude JACQUOT, accompagné de Gilles DELCEY. Ils nous présentent le RPQS 2023.

Quelques chiffres à retenir : 1153 habitants concernés, 36 243m³ d'eau achetés et 77 468m³ vendus aux abonnés (-3%), taux de rendement de 86,1%, tarif de 3,88€/m³. Le taux de conformité des prélèvements/eau distribuée est de 100%. Le conseil municipal vote ce rapport à l'unanimité.

NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Des nids de frelons asiatiques ont été découverts par des habitants du village. Pour enrayer cette prolifération d'insectes, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 30€ par foyer sur présentation de facture de destruction par un organisme agréé.

Contacts pour la destruction des nids : M Jacques TONNOT : 0767016802 – M MORISOT ALPHAGI : 0648076491 – SOCIETE AGF : 0767016802

VEGETALISATION DE LA PLACE DE LA SALLE DES FETES

La place de la salle des fêtes se dégrade avec les années et le conseil municipal propose de végétaliser prochainement cet espace. Une partie des travaux sera réalisée par l'équipe des agents municipaux et stagiaires. Suite à une comparaison des devis, la société PAYSALLIA effectuera les plantations et finitions de ce chantier pour un montant de 3671€ HT.

TRAVAUX DE VOIRIES 2023/2024

Les travaux de goudronnage des voiries 2023/2024 sont terminés pour un montant global de 51 641€. Une subvention de 19 729€ est actée par le département de Haute Saône.

PARC AGRIVOLTAIQUE

Les négociations avec la société TOTAL ENERGIE n'ont pas abouti. Cette société nous a informé le 01/10/2024, que le parc agrivoltaïque prévu, et sur lequel nous avons travaillé ensemble depuis une année « ne répond pas à nos nouveaux critères d'affectation de ressources notamment au regard de sa taille prévisionnelle... ».

Réactifs, nous avons déjà contacté des entreprises de ce type qui proposent des installations agrivoltaïques. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite des tractations à ce sujet.

VENTE DE MATERIEL

Le girobroyeur QUIVOGNE de 180cm de coupe, à chaînes, boîtier 120 cv est à vendre. Faire offre en mairie.

DE NOUVEAUX JEUNES EN CONTRAT SERVICE CIVIQUE

Abdallah KETROUCY, originaire de Vesoul a rejoint l'équipe technique depuis le 07/10/2024 et pour une durée de 10 mois en contrat -Service Civique.

Léana DILIBERTO, originaire du village rejoint l'équipe pédagogique de l'école, en contrat Service Civique le 04 Novembre Pour accompagner les enfants et prêter mains fortes aux nombreuses activités scolaires proposées par les maitresses. Nous leur souhaitons la bienvenue à tous les deux.

NOUVELLES STRUCTURES à VILLERS-le-SEC

Fabian DEVERREWAERE 22, rue de Vesoul propose ses services d'entretien des espaces verts en micro entreprise. Contact : 0676788520.

Bastien VEJUX a créé son entreprise « AGROEQ-SOLUTION » au 12 rue d'Essernay. Il propose de la fauche, du débroussaillage et de la location de chauffeur. Contact : 0672142088.

Laly ALDEGUER a installé l'association « GOOD DANSE » au 8, rue de de Villersexel au lieudit les Belles Baraques. Elle propose de la valse, du rock, du Jump contemporain ...Contact : 0620975964

ENQUETE CONCERNANT LE TRI SELECTIF

Le SICTOM du Val de Saône a effectué un prélèvement du tri des déchets le 15/10/2024 pour les communes de Pomoy, Liévans, Noroy et Villers le Sec.

Le taux de refus est supérieur à 15% (18,91%). Il est donc indispensable que chacun respecte les consignes de collecte par des actes citoyens. Informations : <https://www.sictomvds.com>.

Mairie
3 Rue des Écoles
70000 VILLERS-LE-SEC
☎ 03 84 75 57 93

✉ mairie.villerslesec@orange.fr